

FOLIO 24

SMCTOM DE NONTRON

2026/0017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES DE NONTRON**

Nombre de Délégués : En exercice : 70 - Présents : 53 - Votants : 51 - Nombre de voix : 89

L'an deux mil vingt six

Le 27 avril 2026 à dix-huit heures

Le Comité Syndical s'est réuni à la Salle des Fêtes de Saint-Martial-de-Valette
sous la présidence de Monsieur Vincent FARGEAS.

Date de la convocation : 21 avril 2026

Etaient présents Titulaires hommes : VEDRENNE Grégory, BILLAUD Olivier, COULOUMY Romain, VILHÈS Frédéric, MERLE Bernard, MEYLEU Philippe, LECHARPENTIER Vincent, COLINEAUX Jean-Luc, BELLAIR Didier, MILLARET Francis, COUTURIER Daniel, MOIRAND Bernard, PEYROU Alain, TOMASI David, REYTHIER Régis, MARCHAND Jean-Marie, PEYPELUT Jean-Louis, BETEAU Vincent, FARGEAS Vincent, FOURNIER Jim, MANTOVAN Lionel, DUCHANGE Michel, ROCHE Jean-Claude, MICHELET Thierry, BRANCHI Fernand, GEREAUD Fabien, COLIN François, MEGE Patrice, MAGIN Jean-Pierre, GACHON Didier, MASSIAS Gilles, JULHES Max, LAGARDE Jean-François, BRETON Yves, LIVERTOUT Jean-Marie, FAYE Jean-Jacques,

Etaient présentes Titulaires femmes : CLAUZURE Marianna, LIORIT Karine, DESGRANGES Nolwenn, DESCHAMPS Véronique, GAILLARD Sandrine, REBIÈRE Tiphany, BREJASSOU Laura, BOURDEAU Liliane, POLETZ Anne-Marie, RAT Sylvie, PEYRONNET Aurélie,

Etaient présents Suppléants remplaçants titulaires : CHARRIER Régis, JEAN Thierry, BOUSSARIE Thierry, MAILLARD François,

Etaient présentes Suppléantes remplaçantes titulaires : LE MOULLEC Anne-Cécile, RIEU Véronique,

Etaient absents et absentes :

Titulaires hommes : DONNARY Sébastien (parti à 20h58), MICHALAK Christian (parti à 21h40), REPOILA Mickaël (parti à 22h14 : son suppléant resté présent le représente et participe aux votes), PUYBAREAU Francis (parti à 22h25), COLLOT Didier (parti à 22h25), GIGNOUX Pascal (parti à 22h35)

Titulaires femmes : ROUSSEL Brigitte (partie à 22h14), FOSSECAVE Estelle (partie à 22h14), CHABOT-LALAY Patricia (partie à 22h25), LAFONT-SANTIN Jeanne-Marie (partie à 22h35), ROI SANS SAC Christine (partie à 22h48),

Secrétaire de séance : Monsieur GACHON Didier

Objet : Délibération fixant les indemnités de fonction aux Vice-Présidents

Vu les articles R.5211-12, R.5212-1 et R.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal d'élection et d'installation du 27/04/2026 des Vice-Présidents,

Vu les délibérations n° 2026/0010 et n° 2026/0011 relatives aux élections des deux Vice-Présidents,

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de fixer le montant des indemnités versé aux Vice-Présidents,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du Président et du nombre théorique de Vice-Présidents,

Monsieur le Président rappelle que :

Le SMCTOM de Nontron, est un syndicat mixte fermé, composé exclusivement de communes et de leurs groupements de communautés de communes se trouvant dans la tranche de population totale de 20.000 à 49.999 habitants.

Monsieur le Président propose :

D'attribuer une indemnité de fonction mensuelle au taux maximal (10,24%) de l'indice brut terminal de la fonction publique aux deux Vice-Présidents de la collectivité.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- * Approuve l'attribution de l'indemnité de fonction mensuelle au taux maximal (10,24%) de l'indice brut terminal de la fonction publique aux deux Vice-Présidents de la collectivité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme.

Le Président

Vincent FARGEAS

